

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er} – 2 décembre 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES MONTS DES TRARAS ET DE SEBAA
CHIOUKH DE LA WILAYA DE TLEMSEN**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés des projets antérieurs du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Algérie	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN ALGERIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN ALGÉRIE)	2
III. IFAD PORTFOLIO AND STRATEGIC FRAMEWORK (PORTEFEUILLE DU FIDA ET CADRE STRATÉGIQUE)	3
IV. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	4
V. ORGANIGRAMME	8

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar algérien (DZD)
1,00 USD	=	70 DZD
1,00 DZD	=	0,0143 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

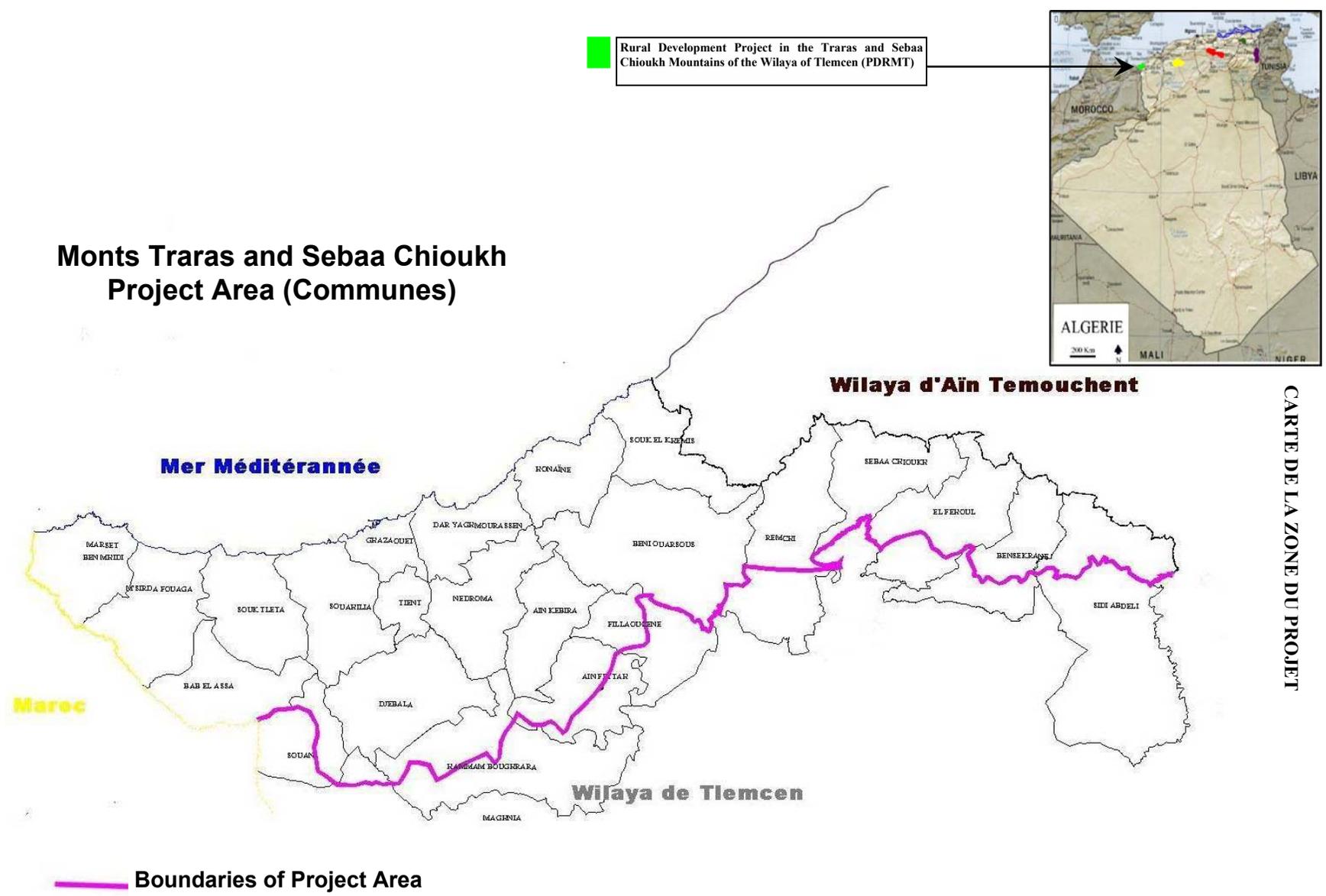
CMP	Caisse mutuelle de proximité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PDC	Plan de développement communautaire
PIB	Produit intérieur brut
PNDAR	Plan national de développement agricole et rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPDR	Projet de proximité de développement rural
UGP	Unité de gestion du projet

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation géographique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES MONTS DES TRARAS ET DE SEBAA CHIOUKH DE LA
WILAYA DE TLEMCCEN**

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République algérienne démocratique et populaire
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
COÛT TOTAL DU PROJET:	39,6 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	7,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,8 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	24,5 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	3,3 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les 192 712 ruraux établis dans la zone d'intervention bénéficieront directement ou indirectement des activités du projet. Les bénéficiaires directs seront les ménages pauvres vivant sur de petites exploitations dont ils tirent leurs revenus. Le projet aura également pour cible: a) les femmes paupérisées chefs de famille, dont il s'agira d'améliorer les conditions de vie et de travail; b) les jeunes filles ayant une formation professionnelle qui souhaitent se lancer dans une activité extra-agricole rémunératrice; c) les jeunes chômeurs désireux de créer une microentreprise ou d'acquérir une formation pour se lancer dans une activité agricole ou non agricole qui leur procure un revenu. Les actions de développement agricole profiteront à 2 745 exploitations, soit quelque 10 000 ménages et un total d'environ 60 000 personnes. En outre, les associations locales d'épargne et de crédit devraient assurer des services financiers à 4 495 bénéficiaires pour leur permettre de se lancer dans des activités rémunératrices ou dans une microentreprise; pour 3 154 (70%) d'entre eux, il s'agira d'artisanat ou de petit élevage, activités généralement exercées par les femmes et les jeunes filles. L'alphabétisation fonctionnelle touchera directement 3 575 personnes, dont plus de 2 000 femmes et jeunes filles. Une partie du groupe cible verra d'autre part s'améliorer sa qualité de vie grâce aux mesures de désenclavement de la zone, de correction torrentielle et de lutte contre l'érosion des sols.

Pourquoi sont-ils pauvres? La pauvreté dans la zone du projet est due aux insuffisances des services socioéconomiques, à la précarité des infrastructures et au manque de sources de revenu du fait de la mauvaise gestion des ressources en terre et en eau. Le taux de chômage est élevé puisqu'il se situe entre 41% et 62%. Environ 80% des familles d'exploitants disposent de moins de cinq hectares, et le système de production agricole repose sur les cultures céréalières pluviales et sur l'élevage. Les principaux problèmes auxquels se heurtent les bénéficiaires sont liés à la précarité des services d'appui et à l'absence d'infrastructure financière rurale. La dégradation des pistes rurales, qui limite l'accès aux débouchés et aux technologies appropriées, est un autre problème important.

En quoi le projet les aidera-t-il? Le projet, qui sera exécuté sur sept ans, visera à: a) renforcer la programmation participative ainsi que les capacités des organisations à la base et des administrations publiques de wilaya en aidant des institutions locales qui travailleront en faveur des pauvres et en familiarisant leurs agents et leurs dirigeants avec le développement participatif; b) créer des actifs socioéconomiques et productifs en donnant aux bénéficiaires plus facilement accès aux programmes nationaux menés en faveur du développement de l'agriculture; il s'agira notamment de remettre en état les petits ouvrages d'irrigation, de prendre des mesures de conservation des sols et des eaux, d'améliorer la productivité et la gestion des écosystèmes silvo-pastoraux, d'améliorer la production animale et les techniques d'élevage et, enfin, de remettre en état les pistes rurales; c) soutenir les initiatives des populations rurales qui contribuent à accroître et diversifier les sources de revenu en encourageant la microentreprise rurale grâce à un accès durable aux services financiers de proximité, particulièrement pour les femmes et les jeunes chômeurs.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? L'approche adoptée par le projet insistera avant tout sur la préparation de plans de développement local selon un mode participatif et sur la prise de décisions par des organisations et groupements locaux au niveau des villages. La participation des communautés rurales sera renforcée à tous les stades de l'élaboration du projet, depuis l'analyse de la situation jusqu'au choix des activités de développement et de leur ordre de priorité et à la définition des options en matière de gestion. Trois principes fondamentaux sous-tendent cette approche: la concertation, qui passe par l'animation, la formation et l'information au niveau local, la participation à l'allocation des ressources du projet et, enfin, le renforcement du rôle des bénéficiaires dans l'exécution des activités moyennant un appui qui permettra l'émergence de groupements économiques d'intérêt collectif autonomes et responsables de la gestion des initiatives communautaires. Ce processus a déjà été enclenché lors de la conception du projet par une enquête participative rurale entreprise lors de la formulation et validée dans deux communautés durant la préévaluation.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES MONTS DES TRARAS ET DE SEBAA
CHIOUKH DE LA WILAYA DE TLEMCEN

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République algérienne démocratique et populaire d'un montant de 7,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,8 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural des monts des Traras et de Sebâa Chioukh de la Wilaya de Tlemcen. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Situation économique.** Les indicateurs sociaux et économiques se sont nettement améliorés durant les années du boom pétrolier en Algérie, grâce à d'importants investissements dans l'éducation, les services de santé et les infrastructures de base, ainsi qu'à un généreux système de subventions. Après la chute brutale du cours du pétrole en 1986, les subventions ont été réduites et le pays est entré dans une période de récession économique qui a duré dix ans et a été marquée par un important recul du produit intérieur brut (PIB) par habitant ainsi que des revenus et de la consommation des ménages. Le taux annuel de croissance réelle du produit national brut par habitant a reculé de 1% par an entre 1990 et 1998 tandis que le PIB total stagnait en valeur réelle. Au cours de cette période, la part de l'agriculture dans le PIB a progressé de 3% par an alors que la croissance industrielle marquait une forte chute. Entre 1994 et 1998, le gouvernement a appliqué un programme d'ajustement structurel avec l'aide du Fonds monétaire international. En 2002, la croissance économique s'est traduite par une augmentation du PIB, dont le taux de croissance est passé de 2,1% en 2001 à 4,1% l'année suivante. La structure de l'économie est dominée par l'industrie, qui représentait en 2002 53% du PIB total, tandis que la part des services était de 37% et celle de l'agriculture de 10%, même si cette dernière fournissait environ 25% de l'emploi total.

2. **Le secteur agricole** se caractérise par des fluctuations annuelles des rendements liées à l'irrégularité des pluies. Depuis les réformes agraires de 1987, le secteur agricole du pays s'est orienté vers un système fondé sur la petite et moyenne agriculture, où le secteur privé joue un rôle de premier plan non seulement dans la production mais aussi dans les activités en amont et en aval. Presque toutes les terres arables sont situées dans le nord du pays, plus précisément dans la région du Tell. Dans les zones de steppe, l'activité principale est le pastoralisme. L'exploitation croissante des réserves en eaux souterraines a permis une expansion des activités agricoles dans le sud-saharien. Toutefois, plusieurs problèmes risquent de mettre en péril la base de ressources naturelles: érosion des

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

sols, déboisement, surpâturage des parcours, envasement des barrages, salinisation des sols et désertification.

3. **Production agricole.** Le pays dépend des importations de céréales, de produits laitiers, de sucre et d'huile comestible. Sur les 20 dernières années, la superficie des cultures céréalières a augmenté au dépend de celle des cultures pérennes et des terres de parcours. La superficie des cultures maraîchères est restée la même mais la productivité a diminué. La superficie des plantations fruitières a reculé depuis 20 ans et, à l'exception des palmiers dattiers, la production de l'ensemble des cultures pérenne a régressé. La part qu'occupe l'élevage dans la production agricole est d'environ 50%; il joue un rôle important dans la sécurité alimentaire au niveau de la viande mais non pas des produits laitiers. La production agricole en 2003 a connu une forte croissance (17%) par rapport à 2002, essentiellement du fait de l'augmentation de la production céréalière qui, de 2,9 millions de tonnes en 2002, est passée à 4,2. Cette augmentation était due aux bonnes conditions climatiques ainsi qu'aux effets positifs des mesures d'intensification céréalière mises en œuvre en 2000 dans le cadre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR). Grâce à l'appui financier des programmes nationaux dont il bénéficie, ce plan a d'autre part permis de développer les cultures fruitières et les cultures irriguées.

4. **Contraintes et opportunités.** Les principales contraintes qui freinent le développement du secteur agricole sont: a) la vulnérabilité aux conditions climatiques, qui connaissent des fluctuations, ainsi que la sous-utilisation et la mobilisation insuffisante des ressources en eau pour l'irrigation; b) la superficie limitée des terres arables et la diminution de la fertilité des sols; c) la persistance de systèmes de cultures et de techniques de production traditionnels, couplée au manque de technologies appropriées et à la précarité des services d'appui; d) l'impossibilité pour la population rurale d'avoir accès à des services financiers de proximité; e) la pénurie de personnels formés à l'approche participative du développement rural. Le programme de développement économique adopté par le gouvernement pour la période 2000-2004 et le PNDAR ont ouvert un certain nombre de créneaux. Dans le secteur agricole, les initiatives visent à stabiliser la production agricole et à l'améliorer. Pour atteindre le premier objectif, il faudrait régler les problèmes fonciers et développer les terres arables moyennant des réformes agraires et des investissements. Pour atteindre le deuxième, il faudrait assurer une utilisation rationnelle des ressources en eau, mettre en place des mesures incitatives pour l'investissement privé et améliorer les services d'appui dans le secteur.

B. Enseignements tirés des projets antérieurs du FIDA

5. Le FIDA a été l'une des premières institutions internationales à intervenir dans des projets de développement agricole en Algérie privilégiant les petits agriculteurs et l'intégration des femmes dans le processus de développement. Les trois premiers projets du portefeuille ont été conçus au tout début de la période de transition (1986-1990), où d'importantes réformes agricoles ont été opérées alors même que le pays se lançait dans une transformation de fond sur bien des fronts – ce qui justifiait la dimension pilote très importante de ces projets. Ils avaient tous pour but le transfert de méthodes et d'approches nouvelles axées sur la promotion des petites exploitations par la mise en place de services agricoles pour les petits exploitants et les femmes rurales, l'élaboration de mécanismes institutionnels pour la gestion des projets et le renforcement de la participation des bénéficiaires. Les enseignements tirés lors de l'exécution des projets ont fait ressortir la nécessité: a) de renforcer les services de recherche et de vulgarisation en les corrélant aux besoins des petits exploitants; b) de mettre en place des systèmes de production végétale et animale qui soient techniquement rationnels, écologiquement viables et tiennent compte des finalités socioéconomiques des petits exploitants, des coûts pour l'environnement et des politiques du secteur; c) d'élaborer des programmes techniquement viables à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier pour la conservation des sols et de l'eau; d) de promouvoir à l'intention des femmes des activités rémunératrices mieux ciblées et e) d'assurer des services de crédit et d'épargne en créant un système de services financiers ruraux adaptés à la situation du groupe cible du FIDA. Étant donné la conjoncture actuelle, qui se caractérise par le désengagement de l'état et un processus de décentralisation, il est indispensable de créer ou de renforcer les

institutions locales et les organisations à la base qui assumeront la responsabilité de la gestion et du maintien des investissements financés par les projets. À ce titre, il faut: a) resserrer l'intégration des projets dans le cadre institutionnel actuel, qui ne cesse d'évoluer, b) s'assurer la volonté politique des décideurs à un niveau élevé tout en aidant les autorités dans leur action de décentralisation; c) développer les ressources humaines par une formation en gestion et un échange de données d'expérience entre agents des projets et par une action de développement communautaire parmi les bénéficiaires; d) établir des descriptions de postes claires pour le personnel à tous les niveaux afin d'attirer des agents qualifiés et de les retenir.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Algérie

6. **Politique de l'Algérie en matière d'éradication de la pauvreté.** Le gouvernement a adopté un plan de relance économique (2001-2004) qui a pour objectif l'amélioration qualitative et surtout durable des conditions de vie, en privilégiant l'emploi et la modernisation des infrastructures des communes, notamment dans les zones rurales les plus démunies. Le programme de développement économique du gouvernement est complété par une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté mise en œuvre par le Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale. À cet égard, le gouvernement s'est employé à promouvoir le développement de la petite et de la moyenne agriculture en encourageant le secteur privé non seulement à stimuler la production mais aussi à prendre en charge des activités en amont et en aval. Depuis 2000, il encourage activement les investissements dans le secteur agricole et le secteur rural au moyen du PNDAR, qui est axé sur les exploitations agricoles et sur les zones rurales auparavant marginalisées.

7. Pour assurer une bonne application du PNDAR, le Ministère de l'agriculture et du développement rural a intensifié le dialogue avec la population rurale et adapté les instruments financiers aux spécificités des milieux agricole et rural. Ces instruments comprennent: a) le Fonds national de régulation et de développement agricole, qui aide à financer des investissements agricoles; b) le Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe qui aidera les éleveurs prêts à s'engager individuellement et collectivement à investir dans les zones de steppe; c) le Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres par les concessions, qui appuie: i) la mise en valeur des terres du domaine privé de l'État par toute personne bénéficiant d'une concession de longue durée cessible et transmissible; ii) la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural (PPDR) qui ont pour but principal de favoriser le développement rural de proximité en faveur des ruraux pauvres. Enfin, au début de 2004, le PNDAR et ses instruments financiers ont été ancrés dans la stratégie de développement rural durable du Ministère de l'agriculture et du développement rural, qui a défini des orientations stratégiques pour le développement rural du pays.

8. **Activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** De nombreux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux sont associés au financement de programme de développement agricole et d'assistance technique dans le secteur de l'agriculture. La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont particulièrement insisté sur la lutte contre la pauvreté rurale dans certains de leurs projets. La Banque vient de lancer la deuxième phase du projet d'emploi en milieu rural, qui a pour but de créer des emplois dans les campagnes en aidant à remettre en état les infrastructures rurales et en améliorant la gestion des ressources naturelles. Le PNUD a fourni un appui pour la formulation de la stratégie nationale de développement rural durable tandis que la FAO a apporté une aide au programme de mise en valeur des terres par les concessions et à la formulation des PPDR.

9. **Stratégie du FIDA en Algérie².** La stratégie actuellement suivie par le FIDA en Algérie, qui respecte les grandes lignes de la stratégie nationale de développement rural durable, vise à accroître la

² Pour de plus amples informations voir l'appendice III.

productivité et les revenus tirés d'activités durables entreprises à la fois par des femmes et des hommes du groupe cible. Le Fonds concentre ses efforts sur trois zones agroécologiques où l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale et où les possibilités d'activités en dehors de l'agriculture sont limitées (c'est-à-dire, les régions montagneuses du nord, les steppes et les zones sahariennes du sud) ainsi que sur le sous-secteur de la pêche artisanale. Il s'agit surtout: a) de répondre aux besoins fondamentaux du groupe cible et à ses aspirations en créant un environnement favorable à la croissance et en renforçant la prise en compte de leur situation spécifique moyennant une action de développement au niveau des terroirs; b) de promouvoir une planification et une exécution décentralisées des activités en aidant à créer et renforcer des institutions locales et des organisations à la base; c) de donner au groupe cible plus largement accès aux ressources productives, c'est-à-dire à la terre, à l'eau, aux connaissances techniques et aux services financiers; et d) d'encourager une gestion des ressources naturelles corrélée à la diversification de la production par un soutien à la production de denrées offrant un avantage comparatif sur le marché.

10. **Raison d'être du projet.** Le projet s'inscrit dans la politique du FIDA et du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté rurale, caractérisée par la priorité accordée aux petits exploitants agricoles, aux jeunes chômeurs et aux femmes rurales. Il répond aussi à la stratégie de développement rural durable du Ministère de l'agriculture et du développement rural, dont l'un des piliers est le développement rural de proximité. Le but est de favoriser le développement des régions montagneuses où la pauvreté est très répandue. Le projet aidera à mettre à l'essai et valider diverses modalités et approches qui permettront de développer ultérieurement les activités et de les transposer dans d'autres régions montagneuses du pays. En tant que tel, il donnera l'occasion de poursuivre le dialogue avec le gouvernement sur diverses questions qui concernent les ruraux pauvres, notamment la décentralisation de la prise de décision, la création d'institutions de proximité travaillant en faveur des pauvres et l'accès des ruraux pauvres à des ressources telles que la terre, l'eau et les services financiers.

11. **Approche et stratégie du projet.** Le projet, qui se concentre sur les communautés rurales vivant dans des zones éparées ou isolées, s'inscrit dans le cadre des PPDR menés par le gouvernement pour associer les communautés rurales et veiller à ce que toutes les parties prenantes participent à la programmation et à la mise en œuvre des plans de développement de proximité. Il s'agira avant tout d'associer et de faire participer activement les bénéficiaires, en commençant avec la formulation participative des plans de développement communautaire (PDC) dans les communautés concernées. Chaque PDC pluriannuel sera subdivisé en PPDR annuels. Une fois le PDC validé à la base et consolidé au niveau de la commune, il sera soumis pour approbation au niveau de la Wilaya (province). Pour chaque PPDR, un financement sera mobilisé, qu'il s'agisse de fonds du projet, des divers programmes nationaux de développement sectoriel ou de fonds d'aide, conformément aux procédures applicables.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

12. **Zone du projet.** La zone du projet, d'une superficie de 143 953 hectares, est située dans une région montagneuse du nord de la Wilaya de Tlemcen qui comprend les Monts des Traras à l'ouest et les Monts de Sebaa Chioukh à l'est. Elle inclut 23 communes. La *dechra* (communauté), qui est l'unité fondamentale d'organisation sociale où s'exprime généralement la solidarité de groupe, sera l'interlocuteur principal du projet lors de la formulation et de l'exécution des PDC. La *dechra* est une subdivision du *douar* (village) et comprend généralement une trentaine de foyers en moyenne. La zone du projet inclut 791 *dechras*.

13. **Groupe cible.** Les 192 712 ruraux installés dans la zone du projet bénéficieront directement ou indirectement des activités. Les bénéficiaires directs seront des ménages pauvres vivant entièrement ou en partie d'une petite exploitation. Le projet visera également: a) les femmes pauvres

chefs de famille, dont il s'agira d'améliorer les conditions de vie et de travail; b) les jeunes filles possédant une compétence professionnelle et souhaitant se lancer dans une activité extra-agricole rémunératrice; c) les jeunes chômeurs désireux de créer une microentreprise ou d'acquérir une formation à diverses activités agricoles ou non agricoles. Le taux de chômage dans la zone du projet fluctue entre 41% et 62%, pour une moyenne nationale de 24%, et les jeunes sont particulièrement touchés.

14. **Contraintes et opportunités.** Les résultats de l'enquête participative rurale au stade de la formulation et validés ensuite à celui de la préévaluation ont confirmé que les principales contraintes dans la zone du projet étaient: a) les taux de chômage élevés; b) la faible taille des exploitations, généralement inférieure à cinq hectares (principalement cultures pluviales); c) l'exode rural et la décapitalisation des exploitations agricoles en raison des événements de la décennie écoulée. En même temps, la zone comporte des potentialités: a) possibilités d'améliorer l'exploitation des ressources halieutiques, et potentiel agricole et forestier relativement élevé; b) pluviométrie généralement supérieure à 400 millimètres les années normales; c) existence d'un réseau hydrographique dense favorisant la mobilisation des eaux superficielles, qui pourraient être exploitées pour répondre aux besoins de populations dispersées; d) rôle très actif des femmes rurales dans les activités agricoles et artisanales; et e) familiarisation des agents de terrain avec l'approche participative grâce à l'expérience qu'ils ont acquise lors de l'exécution du projet Emploi rural.

B. Objectifs et portée

15. **Objectifs.** L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par une diversification et une augmentation durable des revenus des ménages ruraux, conjuguées à la régénération et à la gestion durable des ressources naturelles, dont dépend le groupe cible pour sa survie. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: a) renforcer les capacités locales en vue de la planification de la gestion du développement rural, de la conception et de la mise en œuvre de projets de développement de proximité, en visant particulièrement les populations les plus démunies, notamment celles qui ont abandonné leurs exploitations durant les événements de ces dix dernières années; b) soutenir le développement agricole et en garantir la pérennité par la mobilisation des eaux superficielles et par l'adoption de mesures destinées à freiner la dégradation des sols ainsi qu'à intensifier et diversifier la production agricole; c) faciliter à long terme l'accès aux services financiers pour les populations qui aujourd'hui n'en bénéficient guère ou pas, en particulier les femmes et les jeunes, afin de les aider à entreprendre des initiatives susceptibles d'accroître, de diversifier et de sécuriser leurs revenus.

C. Composantes

16. Pour atteindre ces objectifs, le projet, qui sera exécuté sur sept ans, s'articulera sur les cinq composantes suivantes: a) renforcement des capacités locales; b) aménagement du terroir; c) intensification et diversification de la production agricole; d) appui aux services financiers de proximité et promotion de la microentreprise; et e) coordination et gestion du projet.

17. **Renforcement des capacités locales.** Il s'agira ici d'exploiter les initiatives des populations et de les développer pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PDC et des PPDR dans l'optique de la promotion de la femme. Pour ce faire, on aura recours à l'animation rurale, à la formation, à l'alphabétisation fonctionnelle et à la diffusion d'informations en faisant appel à des équipes d'animateurs et d'animatrices ainsi qu'à des techniciens préalablement familiarisés avec la démarche participative et les techniques de planification locale. Chaque localité concernée se verra assigner une équipe composée d'un animateur, d'une animatrice et d'un technicien et recevra l'aide de spécialistes pertinents de l'unité de gestion du projet (UGP) et des services techniques de Wilaya et leurs subdivisions, qui aideront à formuler les PDC. Les équipes seront regroupées en cinq cellules d'animation, de programmation et de suivi réparties dans la zone du projet de façon homogène en fonction de la taille des communautés. Chaque cellule disposera de véhicules, d'équipement

informatique et de matériel de bureau. Une formation sera d'autre part dispensée en matière de formulation participative des PDC.

18. **Aménagement du terroir.** Cette composante a pour objectifs d'améliorer la gestion des ressources en eau et en terres ainsi que de faciliter l'accès aux débouchés et aux services d'appui. À cette fin, les trois sous-composantes ci-après sont prévues: a) mobilisation des eaux superficielles, b) conservation des sols et des eaux et, c) désenclavement.

- a) **Mobilisation des eaux superficielles.** Plusieurs activités sont prévues au titre de cette sous-composante: i) travaux de génie civil destinés à mobiliser les eaux superficielles, notamment réalisation de 230 prises d'eau au niveau des oueds (cours d'eau) comprenant des pompes, de petits réservoirs et un réseau d'amenée d'eau aux parcelles; aménagement de 100 sources; réalisation de 160 petites infrastructures pour le stockage de l'eau (petites réserves de stockage, citernes enterrées ou semi-enterrées, réservoirs en acier, etc); ii) systèmes d'irrigation goutte-à-goutte pour 45 serres aux fins de démonstration; iii) formation technique et gestionnaire pour les groupements d'usagers; iv) financement d'une étude sur les ressources en eaux superficielles. Le projet apportera un appui institutionnel au bureau de Tlemcen de l'Agence nationale pour les ressources hydrauliques. Ces activités seront menées collectivement et financées par le projet à la demande des communes intéressées, pour autant qu'elles soient organisées en groupements d'usagers qui seront chargés du fonctionnement et de l'entretien des équipements, de manière à garantir la pérennité des investissements.
- b) **Conservation des eaux et des sols.** Les activités ci-après sont prévues au titre de cette sous-composante: i) remise en état de banquettes sur 1 000 hectares; ii) amélioration foncière sur 1 000 hectares; iii) plantations forestières sur 650 hectares dans des régions du littoral dotées d'un important potentiel en matière d'écotourisme; iv) plantation de haies vives sur 120 kilomètres; v) construction à titre pilote de 15 hectares de terrasse en pierres sèches; enfin vi) correction torrentielle et mesures anti-érosives moyennant la construction de 5 000 mètres cube de seuils en gabions, 25 000 mètres cube de seuils en terre et 500 hectares de fixation de berges. Le projet financera d'autre part des activités de formation ainsi que le suivi des processus d'érosion.
- c) **Désenclavement.** Afin d'améliorer l'accès aux marchés et aux services d'appui technique, le projet s'emploiera à remettre en état 200 kilomètres de pistes rurales située essentiellement dans les zones ayant particulièrement souffert de l'insécurité ces dernières années et à développer les capacités des associations d'usagers moyennant un programme de formation et d'animation.

19. **Intensification et diversification de la production agricole.** À ce titre sont prévues deux sous-composantes qui ont chacune des objectifs spécifiques (décrits plus loin): a) appui au développement de la production végétale et b) amélioration pastorale et développement de l'élevage.

- a) **Appui au développement de la production végétale.** La stratégie a pour but d'améliorer les revenus des agriculteurs en transformant comme suit les systèmes de production: i) promotion de l'arboriculture fruitière et de la viticulture sur les 1 000 hectares de parcelles ayant bénéficié de l'amélioration foncière, sur les 1 000 hectares de banquettes réhabilitées et sur les 15 hectares de terrasses en pierres sèches; ii) développement de la plasticulture pour 920 serres dans les zones d'amélioration du système de prise au fil de l'eau au niveau de l'oued; iii) amélioration des techniques de production; iv) renforcement des services de vulgarisation; et v) formation des exploitants agricoles, ainsi que des cadres et des techniciens des services agricoles de Wilaya et de leurs subdivisions. Des accords seront signés entre le projet et divers instituts techniques spécialisés en vue de mener un programme de démonstrations et d'encadrement technique qui sera financé par

le projet et concernera des thèmes choisis par les agriculteurs lors de la formulation des PDC.

- b) **Amélioration pastorale et développement de l'élevage.** Il s'agit de reconstituer les troupeaux et d'encourager une amélioration de la production animale et de la gestion des ressources fourragères. Plusieurs activités sont prévues pour développer ces ressources et améliorer la gestion des écosystèmes sylvo-pastoraux: i) étude des potentialités fourragères et mellifères des ressources sylvo-pastorales; ii) suivi biologique des ressources sylvo-pastorales; iii) plantations fourragères sur 1 500 hectares; et iv) formation et démonstrations en matière de techniques de production, de plantation et d'exploitation des arbustes fourragers. Plusieurs activités d'appui à la production animale sont prévues: i) l'étude des systèmes de production animale et le suivi des élevages; ii) la promotion de petites unités d'élevage, une activité rémunératrice destinée à reconstituer le cheptel et à diversifier les sources de revenu; iii) le renforcement des services vétérinaires moyennant la fourniture de matériel et de véhicules; iv) la formation concernant les pratiques en matière d'élevage et les démonstrations relatives au traitement de la paille et à la fabrication des blocs alimentaires.

20. **Appui aux services financiers de proximité et promotion de la microentreprise.** Il s'agit là de deux activités interdépendantes indissociables qui ont pour but d'établir dans la zone du projet des structures d'intermédiation financière et non financière accessibles au groupe cible pour lui permettre d'accroître et de diversifier ses revenus. À ce titre, deux sous-composantes sont prévues:

- a) **Appui aux services financiers de proximité.** Afin de faciliter durablement l'accès du groupe cible à des services financiers de proximité et aux sources de financement qui existent dans le cadre des dispositifs nationaux d'aide et afin de favoriser la création de microentreprises, le projet appuiera la création de 30 caisses mutuelles de proximité (CMP) au niveau des communautés. Ces CMP seront rattachées juridiquement et fonctionnellement au réseau de la Caisse nationale de mutualité agricole et financeront, en totalité ou en partie, la portion de tous les investissements en zone rurale qui ne bénéficie pas d'un appui, en fonction des besoins des bénéficiaires. Les CMP seront supervisées par cinq conseils de surveillance inter-CMP ainsi que par les caisses régionales de mutualité agricole dans la zone du projet.
- b) **Promotion de la microentreprise.** Plusieurs activités seront menées pour encourager la création de microentreprises: i) financement par les CMP de la zone du projet de tout ou partie de la contribution financière dont auront besoin les bénéficiaires pour avoir accès aux dispositifs publics d'aide; ii) renforcement de dix bureaux de conseils agricoles du secteur privé qui seront chargés d'aider les microentrepreneurs; iii) fourniture d'une assistance technique afin de former le personnel desdits bureaux aux activités de services-conseil, et organisation de la commercialisation des produits des microentreprises artisanales, agricoles et de pêche; iv) financement d'études subsectorielles de commercialisation pour le développement de la microentreprise.

21. **Unité de coordination et de gestion du projet.** Le projet financera la création d'une UGP qui aura son siège à Ghazaouet et comprendra un directeur de projet, sept spécialistes, un informaticien, un agroéconomiste chargé du suivi et de l'évaluation, un comptable, treize techniciens et quatre agents auxiliaires. Le projet financera également l'achat de véhicules, de mobilier et d'équipement de bureau, la rénovation des bâtiments, la formation et les voyages d'études, les activités de suivi et évaluation du projet ainsi que les études d'évaluation de l'impact.

D. Coûts et financement

22. **Coûts du projet.** Le coût total du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers, est estimé à 39,6 millions de USD pour les sept années de son exécution. La part en devises représente 32% (soit 12,6 millions de USD) du coût total, les droits et taxes 13,6% (soit 5,4 millions de USD). Les coûts du projet par composante sont résumés dans le tableau 1.

23. **Financement du projet.** Le projet sera financé par un prêt du FIDA d'un montant de 11,8 millions de USD, soit 29,8% du coût total. La contribution du gouvernement, y compris les droits et taxes, les frais de fonctionnement et d'entretien, les salaires et une partie du coût des travaux de génie civil, ainsi que les apports de divers fonds publics, s'élèvera à l'équivalent de 24,5 millions de USD, soit 61,8% du coût total du projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 3,3 millions de USD (8,4% du coût total) et correspond principalement à leur part des investissements dans des activités agricoles. Le plan de financement est présenté dans le tableau 2.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités locales	2 692	831	3 523	24	10
B. Aménagement du terroir					
1. Mobilisation des ressources en eaux superficielles	5 711	2 311	8 023	29	23
2. Conservation des eaux et des sols	2 568	1 096	3 664	30	10
3. Désenclavement	2 221	915	3 136	29	9
Total partiel	10 501	4 322	14 822	29	42
C. Intensification et diversification de la production agricole					
1. Appui au développement de la production végétale	2 965	1 318	4 282	31	12
2. Amélioration pastorale et développement de l'élevage	4 442	1 828	6 270	29	18
Total partiel	7 406	3 146	10 552	30	30
D. Appui aux services financiers de proximité et promotion de la microentreprise					
1. Services financiers de proximité	405	1 683	2 089	81	6
2. Promotion de la microentreprise	208	149	357	42	1
Total partiel	613	1 833	2 446	75	7
E. Unité de coordination et de gestion du projet	2 559	1 032	3 590	29	10
Total des coûts de base	23 771	11 163	34 934	32	100
Provision pour aléas d'exécution	1 008	449	1 457	31	4
Provision pour aléas financiers	2 227	1 002	3 229	31	9
Coût total du projet	27 007	12 614	39 620	32	113

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (Hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités locales	1 126	28,9	2 775	71,1	-	-	3 902	9,8	919	2 563	419
B. Aménagement du terroir											
1. Mobilisation des ressources en eaux superficielles	1 644	17,9	7 105	77,4	428	4,7	9 178	23,2	2 646	5 208	1 324
2. Conservation des eaux et des sols	1 468	35,2	2 539	60,9	164	3,9	4 171	10,5	1 247	2 301	623
3. Désenclavement	3 049	83,3	599	16,4	14	0,4	3 662	9,2	1 070	2 054	538
Total partiel	6 161	36,2	10 243	60,2	606	3,6	17 011	42,9	4 963	9 562	2 485
C. Intensification et diversification de la production agricole											
1. Appui au développement de la production végétale		11,2	3 293	67,5	1 03	21,3	4 879	12,3	1 501	2 630	748
2. Amélioration pastorale et développement de l'élevage	442	6,2	5 095	70,9	1 64	22,9	7 185	18,1	2 096	4 017	1 072
Total partiel	990	8,2	8 388	69,5	2 68	22,3	12 064	30,4	3 597	6 647	1 820
D. Appui aux services financiers de proximité et promotion de la microentreprise											
1. Services financiers de proximité	2 157	93,8	92	4,0	50	2,2	2 299	5,8	1 840	367	92
2. Promotion de la microentreprise	295	73,7	105	26,3	-	-	400	1,0	165	194	41
Total partiel	2 452	90,8	197	7,3	50	1,9	2 699	6,8	2 004	561	133
E. Unité de coordination et de gestion du projet	1 070	27,1	2 874	72,9	-	-	3 945	10,0	1 130	2 283	532
Total des décaissements	11 799	29,8	24 478	61,8	3 343	8,4	39 620	100,0	12 614	21 616	5 390

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes

24. **Passation des marchés.** Pour les dépenses financées par le FIDA, les marchés relatifs aux biens et travaux seront passés conformément aux directives du FIDA en la matière. Dans la mesure du possible, les achats de véhicules, de matériaux et d'équipements, ainsi que les travaux d'infrastructures rurales seront regroupés en lots importants aux fins d'appels d'offre. Les marchés de biens d'une valeur supérieure à l'équivalent de 280 000 USD feront l'objet d'appels d'offre internationaux. Les contrats portant sur l'achat de biens d'un montant compris entre l'équivalent de 85 000 USD et 280 000 USD seront attribués par voie d'appels à la concurrence locale. Les contrats de biens et de travaux d'une valeur égale ou inférieure à 85 000 USD seront passés par voie de consultation de fournisseurs à l'échelon national. Les contrats des consultants seront établis conformément à la réglementation nationale et aux directives en la matière de l'institution coopérante qui auront été agréées par le FIDA. Pour les contrats de consultants d'un montant supérieur à l'équivalent de 55 000 USD, on appliquera les procédures d'appel à la concurrence internationale ou locale. Les contrats de consultants, d'une valeur égale ou inférieure à 55 000 USD seront passés par voie de consultation de fournisseurs à l'échelon national après examen de 3 offres de prix avec l'approbation de l'institution coopérante.

25. **Décaissements.** Le projet sera exécuté sur une période de sept ans. Les retraits opérés sur les comptes de prêt seront effectués sur présentation d'états de dépenses pour les catégories de dépenses déterminées conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante lors de la négociation du prêt. Les pièces justificatives desdites dépenses seront conservées par le projet et mises à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes pour inspection. Tous les autres retraits sur le compte du prêt seront effectués sur présentation de pièces justificatives complètes.

26. Le gouvernement ouvrira auprès de la Banque d'Algérie un compte spécial au nom du projet libellé en dollars des États-Unis. Dès l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA déposera, sur demande de l'emprunteur, un premier montant de 850 000 USD. Le compte spécial sera réapprovisionné conformément aux procédures habituelles du FIDA. L'emprunteur procédera au début de chaque exercice aux affectations budgétaires correspondant au montant des fonds de contrepartie prévus dans le plan de travail et budget annuel pour l'année considérée conformément aux procédures nationales en vigueur.

27. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UGP tiendra les comptes relatifs aux activités tant pour le projet que pour les différents partenaires contractuels. Elle veillera à ce que ces comptes soient tenus conformément aux pratiques gouvernementales et selon les procédures agréées par le FIDA. L'inspection générale des finances ou tout autre commissaire aux comptes agréé par le Ministère des finances et le FIDA procédera à la vérification annuelle des états financiers. Le rapport d'audit certifié, qui comprendra d'une part un jugement sur les systèmes comptables et les contrôles internes de l'organisme d'exécution et d'autre part une opinion sur la régularité des états des dépenses et le compte spécial, sera transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture de l'exercice.

F. Organisation et gestion³

28. La responsabilité générale de l'exécution du projet incombe au Ministère de l'agriculture et du développement rural, qui confiera la gestion et la coordination du projet à sa Direction générale des forêts. Un comité national de coordination, dirigé par le Ministre de l'agriculture et du développement rural (ou son représentant) et comprenant les directeurs des différents départements et institutions associés à l'exécution du projet au niveau national, approuvera les plans de travail et budget annuels ainsi que les grandes orientations. Au niveau régional, le comité technique provincial, présidé par le *Wali* (gouverneur de la Wilaya) et comprenant le directeur du projet et les autres parties prenantes

³ L'organigramme du projet figure à l'appendice V.

associées à l'exécution du projet, sera chargé de recueillir le consensus sur les activités et d'assurer la coordination entre les différents partenaires du financement et de l'exécution des activités. Sur le terrain, l'exécution du projet relèvera de l'UGP, qui rendra directement compte à la Direction générale des forêts. Des accords subsidiaires conclus entre l'UGP et les administrations régionales définiront les attributions précises des différentes administrations locales et des instituts techniques spécialisés participant à l'exécution des activités du projet.

G. Justification économique

29. **Bénéficiaires.** Le projet va promouvoir différentes activités qui touchent à divers aspects de la vie économique et sociale du groupe cible. Aussi, la majorité de la population devrait-elle bénéficier directement ou indirectement du projet. Celui-ci touchera 2 745 exploitations agricoles et 176 pêcheurs artisanaux, soit environ 10 000 ménages représentant quelque 60 000 personnes. Le groupe cible comprend également des personnes sans emploi, notamment des femmes et des jeunes filles. À leur intention, le projet va promouvoir la création de diverses activités rémunératrices et microentreprises. Les CMP devraient octroyer des prêts à 4 495 bénéficiaires. Sur le total des prêts, 3 154 (70%) seront destinés à des activités d'artisanat et d'élevage, généralement exercées par les femmes et les jeunes filles. L'alphabétisation fonctionnelle va toucher directement 3 575 personnes, dont plus de 2 000 femmes et jeunes filles. Une partie du groupe cible bénéficiera d'autre part des activités destinées à améliorer la qualité de la vie grâce aux mesures de désenclavement, de correction torrentielle et de lutte contre l'érosion.

30. **Avantages.** Les principaux avantages économiques escomptés sont les suivants: a) augmentation de la production agricole et des ressources pastorales et, par voie de conséquence, des revenus tirés des activités agricoles; b) amélioration de l'infrastructure socioéconomique et des conditions de vie (pistes rurales, alphabétisation pour les femmes et meilleur bilan nutritionnel dans les ménages ruraux); c) diversification et accroissement des revenus tirés des activités artisanales et des microentreprises, et développement de l'esprit d'entreprise grâce aux services de conseils et à la création d'institutions de microfinance accessibles pour le groupe cible; d) réduction des coûts de transaction, suite à un meilleur accès aux infrastructures routières, au renforcement des capacités des producteurs et des microentrepreneurs et à l'accès plus facile au crédit; e) amélioration de la gestion des ressources naturelles. Les avantages économiques quantifiables résideront dans l'augmentation de la production qui devrait entraîner la diversification de la production agricole (production additionnelle de 2 700 tonnes de céréales, 700 000 unités fourragères, 710 tonnes de fruits, 5 300 tonnes de légumineuses et 3 600 tonnes de produits maraîchers), en plus des bénéfices nets réalisés par les microentreprises. Le projet devrait générer d'autre part des avantages économiques substantiels qui ne sont pas aisément quantifiables, en particulier: a) la réduction de la dégradation des terres agricoles, des parcours et des forêts, l'amélioration de la fertilité des sols grâce à des mesures de conservation des eaux et des sols, l'amélioration des pratiques agricoles ainsi que la correction torrentielle et la lutte contre l'érosion; b) la sauvegarde de la riche diversité biologique de la végétation naturelle; c) une meilleure rétention de l'eau de surface et la recharge accrue de la nappe phréatique; d) la valeur économique de l'aménagement des pistes et de l'action d'alphabétisation; enfin e) le développement des capacités des communautés locales et des organisations à la base, qui pourront mieux prendre en charge leur propre développement.

31. **Rentabilité économique et financière.** Des modèles d'exploitations et d'activités ont été établis pour évaluer la viabilité financière des différents investissements dans l'agriculture et la microentreprise. Tous les modèles indiquent que les investissements envisagés devraient accroître les revenus dans une proportion allant de 44% à 93%. Une analyse économique a été faite sur une période de 30 ans. Si tous les coûts sont pris en considération, le taux de rentabilité économique est d'environ 14%. Si l'on ne tient pas compte des avantages liés au développement de la microentreprise, il est de 11%. Ce taux ne prend pas en considération les avantages non quantifiables mentionnés plus haut dans le paragraphe 30 et qui comptent parmi les principaux atouts du projet sur le plan

socioéconomique. L'analyse de sensibilité montre que le taux de rentabilité économique est assez stable.

H. Risques

32. Le principal risque qui pourrait affecter les résultats du projet est lié à la maîtrise insuffisante des outils de l'approche participative, ce qui pourrait limiter l'aptitude des animateurs à établir un dialogue fondé sur la confiance et l'engagement mutuel entre les bénéficiaires, le personnel du projet et les différents services techniques associés à son exécution. Pour minimiser ce risque, on encouragera les activités de proximité, notamment information, communication et sensibilisation, et une formation sera dispensée. Par ailleurs, des pluies insuffisantes pourraient mettre en péril les plantations d'arbres fruitiers, d'arbustes fourragers, de même que la régénération de la végétation naturelle. Une meilleure gestion des ressources naturelles par des mesures de conservation des sols et de l'eau, et la gestion rationnelle des terres de parcours devraient contribuer à atténuer les effets de la sécheresse.

I. Impact sur l'environnement

33. Le projet est classé en catégorie B. Il devrait globalement avoir un impact positif, en particulier du fait qu'il est nettement orienté vers la gestion rationnelle des ressources naturelles, notamment eau, végétaux, sols et ressources halieutiques. L'approche et la stratégie adoptées pour le projet favoriseront un processus de développement communautaire intégrant les ressources naturelles pour assurer un développement économique durable. La réduction de l'érosion des sols et la restauration du couvert végétal auront pour effet de préserver la fertilité physique et chimique des sols. Plusieurs mesures prévues par le projet auront d'autre part des effets positifs sur les ressources en eau: a) l'amélioration de la mobilisation et de l'infiltration des eaux superficielles; b) la promotion de systèmes d'irrigation économes en eau; c) la mise en place d'un système de suivi permanent des nappes phréatiques; et d) la meilleure connaissance du bilan hydrique des sols.

J. Aspects novateurs

34. Le projet présente plusieurs aspects novateurs pour les régions montagneuses de l'Algérie. Le développement rural de proximité sera encouragé puisque la mise en œuvre des plans de développement établis avec la participation de la population locale se fera au niveau de l'unité socio-territoriale de base la plus proche des ménages. Il contribuera à mettre en place pour la mobilisation de l'épargne et la fourniture de crédit une infrastructure financière rurale de proximité qui n'existe pas actuellement. Étant donné l'importance des ressources halieutiques de la région, pour l'instant sous-exploitées, le projet aidera à renforcer et à promouvoir la pêche artisanale ainsi que des activités connexes comme les microentreprises rurales. Enfin, il appuiera des initiatives locales liées au développement de l'écotourisme afin de tirer parti de la beauté du littoral et de l'arrière pays.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

35. Un accord de prêt entre la République algérienne démocratique et populaire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'Accord de prêt négocié est joint en annexe.

36. La République algérienne démocratique et populaire est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

37. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

38. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République algérienne démocratique et populaire un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (7 900 000 DTS) venant à échéance le 15 septembre 2024 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 20 novembre 2004)

1 Le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et de chacune des parties au projet, des facilités et services pour exécuter le projet conformément aux dispositions de l'Accord de prêt.

2 Le Gouvernement met également à la disposition du MADR au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie conformément à ses procédures nationales en vigueur. Ces fonds de contrepartie couvrent l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet, les frais de personnel et de fonctionnement, ainsi que sa contribution aux coûts du projet, y compris celle relative aux fonds de soutien. À cet effet, le Gouvernement procède chaque année fiscale à des affectations budgétaires égales au montant des fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le programme de travail et budget annuel (PTBA) relatif à l'année du projet considérée.

3 Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions, pendant toute la durée du projet, pour financer les parts relevant des fonds de soutien.

4 Le Gouvernement s'engage à mettre à disposition ou à recruter les treize techniciens des services techniques de wilaya, à recruter les animateurs, l'informaticien et l'aide-comptable dans un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur.

5 Le Gouvernement s'engage, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur, à conclure des conventions-cadres entre le MADR et le Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, le MADR et l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, le MADR et l'Agence nationale de gestion du microcrédit, le MADR et la Banque de l'agriculture et du développement rural.

6 Le Gouvernement s'engage à inscrire des opérations complémentaires dans les domaines de la réfection de banquettes, de plantation fruitière et forestière, sur le domaine public dans le programme sectoriel de la direction générale des forêts selon une programmation adaptée au rythme de la mise en œuvre du projet en concertation avec l'UGP.

7 Le Gouvernement veille à ce que le programme national en matière de santé animale prévu pour la wilaya de Tlemcen couvre en priorité la zone du projet et soit réalisé durant les quatre premières années du projet.

8 Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du projet.

9 Le Gouvernement assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique.

10 Afin de maintenir de saines pratiques environnementales conformes aux termes de la section 7.15 (Protection de l'environnement) des Conditions générales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide,

soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "*Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997*" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

11 Le système de suivi-évaluation qui sera mis en place vise à assurer, à partir de la situation de référence, la programmation des actions à entreprendre, le suivi de l'exécution de ces actions sur le terrain et l'évaluation de l'impact des réalisations sur les bénéficiaires ainsi que sur le milieu.

Le système proposé sera organisé sur trois niveaux:

- a) **au niveau des organisations de base.** Des réunions d'évaluation quantitatives et qualitatives des prestations de service effectuées par les partenaires auprès des bénéficiaires seront tenues régulièrement entre les cellules d'animation, de programmation et de suivi et les membres des groupements et associations.
- b) **au niveau des opérateurs partenaires.** Ceux-ci seront tenus de fournir aux responsables-matière correspondants et à la cellule de suivi-évaluation du projet, des notes mensuelles sur le suivi d'exécution, ainsi que des rapports d'activité trimestriels et annuels.
- c) **au niveau de l'UGP.** Il sera installé une cellule de suivi-évaluation, sous la responsabilité d'un ingénieur agroéconomiste, et assisté d'un informaticien. La cellule sera chargée: i) de la mise en place d'une banque de données; ii) de consolider l'ensemble des rapports et données recueillies auprès des différents partenaires pour élaborer des rapports d'activité trimestriels qui relatent les principaux problèmes et difficultés; iii) d'élaborer le tableau de bord des actions du projet et d'en assurer le suivi; et iv) de préparer un projet annuel de PTBA et de le soumettre au directeur de l'UGP.

12 Avec l'appui d'une assistance technique et conformément au cadre logique, le projet définira le système de suivi-évaluation, comprenant les indicateurs de performance du projet, les indicateurs de résultats physiques et financiers et les indicateurs d'impact, la périodicité des opérations de suivi, la méthode de collecte des informations et des données, les méthodes et support de leur diffusion et de leur utilisation. L'analyse des données et la production des rapports annuels seront sous-traitées à un bureau d'études spécialisé, sélectionné sur la base d'appels d'offres. Trois missions d'appui pour la mise en place du système et la formation du personnel concerné sont prévues au cours des trois premières années du projet.

13 Le recrutement du directeur de l'UGP, des sept spécialistes-matière, de l'agroéconomiste responsable du suivi-évaluation et du responsable administratif et financier se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination. Le recrutement de ces cadres et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel ainsi recruté pourra être, soit issu de la fonction publique, auquel cas il sera en position de détachement ou de mise à disposition, soit recruté par contrat renouvelable en fonction des évaluations de performance organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de la République algérienne démocratique et populaire.

- 14 Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
- a) le Gouvernement a mis à disposition les locaux destinés à l'UGP;
 - b) l'UGP a été installée par le MADR à Ghazaouet, le directeur du projet, les sept spécialistes-matière, l'agroéconomiste responsable du suivi-évaluation et le responsable administratif et financier ont été nommés;
 - c) une convention-cadre entre le MADR et la Caisse nationale de mutualité agricole pour la mise en œuvre des CMP dans la zone du projet, préalablement approuvée par le FIDA, a été signée;
 - d) l'Accord de prêt a été dûment signé et le Gouvernement a transmis au FIDA un décret présidentiel portant approbation de l'Accord de prêt; et
 - e) un avis juridique, délivré par le Secrétaire général du Gouvernement acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

ALGERIA

Land area (km² thousand) 2002 1/	2 382	GNI per capita (USD) 2002 1/	1 720
Total population (million) 2002 1/	31.32	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	2.5
Population density (people per km²) 2002 1/	13	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	1.4
Local currency	Algerian dinar (DZD)	Exchange rate: USD 1.00 =	DZD 70
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	1.5	GDP (USD million) 2002 1/	55 914
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	22	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-92	1.5
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	5	1992-02	2.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	39	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	71	% agriculture	10
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	53
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	8
Total labour force (million) 2002 1/	10.95	% services	37
Female labour force as % of total 2002 1/	29	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	15
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	108 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	44
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	31	Gross domestic savings (as % of GDP)	41
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1/	n/a	Merchandise exports 2002 1/	19 130
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 2/	18 a/	Merchandise imports 2002 1/	10 791
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 2/	6 a/	Balance of merchandise trade	8 339
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	4 a/	before official transfers 2002 1/	n/a
Physicians (per thousand people) 1/	n/a	after official transfers 2002 1/	n/a
Population using improved water sources (%) 2002 2/	89 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 2/	95-100	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	92 a/	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	4 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	31 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	28 a/	Total external debt (USD million) 2002 1/	22 800
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	137 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	41
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	139	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	n/a
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	1 129	Lending interest rate (%) 2002 1/	9
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	5
Arable land as % of land area 2002 1/	3 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	1 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	7 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2004
2/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN ALGERIA

Project Id	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan Acronym	Approved Loan Amount (SDR million)
197	Cereal and Livestock Smallholder Development Project in the Wilaya of Tiaret	IFAD	AFESD	O	03 Dec 86	24 Sep 87	31 Mar 97	L - I - 197 - AL	8.5
226	Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed	IFAD	AFESD	O	15 Sep 88	09 Sep 89	30 Jun 99	L - I - 226 - AL	10.9
276	Artisanal Fisheries Pilot Development Project	IFAD	UNOPS	O	12 Dec 90	01 Aug 92	30 Jun 01	L - I - 276 - AL	8.1
581	Pilot Project for the Development of Mountain Agriculture in the Watershed Province of Oued Saf Saf	IFAD	UNOPS	I	06 Dec 01	18 Feb 03	30 Sep 10	L - I - 581 - DZ	9.7
628	Rural Development Project for the Mountain Zones in the North of the Wilaya of M'Sila	IFAD	UNOPS	I	18 Dec 03	17 Aug 04	31 Dec 11	L - I - 628 - DZ	12.15

Notes: AFESD = Arab Fund for Economic and Social Development
 I = Intermediate
 O = Ordinary
 UNOPS = United Nations Office for Project Services

IFAD PORTFOLIO AND STRATEGIC FRAMEWORK

IFAD's Assistance

1. IFAD's assistance to Algeria has been geared towards supporting government strategy and related reforms initiated in 1996. The focus of the strategy has been to shift emphasis from a centrally planned agricultural sector to a market-oriented one driven by the private sector. On this basis and considering the limited capacity of existing agricultural support services to meet the needs of private farmers, IFAD's strategy has so concentrated on pilot interventions potentially replicable country-wide, targeted towards lower income groups and priority subsectors involving basic food products and production systems.

2. IFAD has so far supported five projects in Algeria (See Appendix II) with a total cost of USD 124.8 million, of which IFAD loans financed a total of USD 66.6 million or 53%, while the Government financed the other 47%. Two loans (197-AL and 226-AL) were administrated by the Arab Fund for Economic and Social Development (AFESD), which did not provide cofinancing. The three other projects (276-AL, 581-DZ and 628-DZ) were assigned to the United Nations Office for Project Services. The first three loans were on ordinary terms, while the last two are on intermediate terms. The average implementation period of closed loans was 9.5 years.

IFAD's Strategic Framework

3. The general framework within which IFAD's strategy for Algeria is set, relates to assisting the Government in four main directions. They are:

- **Area-based community development.** The focus will be on area-based rural development rather than on commodity-specific agricultural development. Agricultural development and improved living conditions for farmers can only be achieved if they are addressed in the context of a community-driven rural development approach in addition to commodity-specific support. Productivity of farmers cannot be isolated from the availability of the required rural infrastructure (including rural roads, electrification, water, education, health, etc.), access to markets and locally available rural financial services. Addressing the basic needs and aspirations of farming communities creates a favourable environment for growth and a stronger linkage between the population and the rural milieu.
- **Food security and production diversification.** This will place a focus on food security at the national and household levels by supporting commodities with a comparative advantage on national and international markets, and by creating a favourable environment for a healthy private sector.
- **Decentralization.** Devolved/decentralized planning and implementation will be emphasized through support for the creation and strengthening of local institutions and grass-roots organizations and devolution of human and financial resources to the regions.
- **Access to resources.** Promote the access of the private sector, in particular poor rural households, to productive resources including land, water, technological know-how and financial services.

LOGICAL FRAMEWORK

PROJECT DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	VERIFICATION SOURCES	ASSUMPTIONS AND RISKS
<p>Overall objective: The living conditions and income of poor households in communities targeted by the project are improved.</p>	<ul style="list-style-type: none"> By the end of the project, the average poverty index of households in the targeted community is down by 30%. 	<ul style="list-style-type: none"> Project impact survey 	
<p>Project objective: The local capacities in the participatory management of communities for a sustainable rural development process contributing to the increase, diversification and stability of income are strengthened.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Average household income in project area increased by 15% at the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Project impact survey 	
	<ul style="list-style-type: none"> By the end of the project, 50% of the families who had left their home have returned. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports Project impact survey 	
	<ul style="list-style-type: none"> By the end of the project, the CDCs (Community Development Committees) are operational in at least 50% of targeted communities. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports 	
	<ul style="list-style-type: none"> By the end of the project, at least 15% of the CDCs operating in the project area could implement other development actions beyond those of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports Project impact survey 	
<p>Project results: Comp. 1: Reinforcement of local capacities 1.1. The participatory process of programming, implementation and monitoring of local development actions involving the various stakeholders is operational.</p>	<ul style="list-style-type: none"> The number of PDCs (Community Development Plans) approved by the project and being implemented by the CDCs increases from 52 in the 2nd project year to 300 by the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports PMU monitoring forms 	<p>- Low mobilization of women due to cultural constraints</p>
<p>1.2. Participation by women and young people in the participatory process of programming, implementation and monitoring of local development actions is strengthened.</p>	<ul style="list-style-type: none"> By the end of the project, the disadvantaged social groups (women and young people) are represented by at least one member in the CDCs for at least 50% of targeted communities. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports Articles of incorporation for CDCs 	
	<ul style="list-style-type: none"> The number of micro-enterprises filed by women and completed increased from 20% by mid-term to 40% by the end of the project. The number of micro-enterprises filed by young people and completed increased from 15% by mid-term to 30% by the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports PMU monitoring forms 	

PROJECT DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	VERIFICATION SOURCES	ASSUMPTIONS AND RISKS
Comp. 2: Natural resources management			
2.1. Water and soil conservation works and measures to protect the project infrastructures are applied by the communities.	<ul style="list-style-type: none"> • 25% of farmed land is improved by soil and water conservation measures by the end of the project. • 50% of the project infrastructures are protected by flood control works by the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> • Project impact study • Annual Progress Reports 	
2.2. The collective infrastructures for mobilization of surface waters created under the PDCs are managed rationally by the communities.	<ul style="list-style-type: none"> • The irrigated surfaces in the poor household farms in the project area were up by 15% at the end of the project. • By the end of the project, 80% of the collectively owned infrastructures for mobilization of surface water are managed and maintained by users groups operating on the basis of internal procedures formulated with assistance from the project. 	<ul style="list-style-type: none"> • Project impact study • Annual Progress Reports • Annual Progress Reports • Project stakeholders' visit reports 	
2.3. The rural tracks built under the PDCs are maintained regularly by the communities.	<ul style="list-style-type: none"> • By the end of the project, 80% of rural tracks are managed and maintained by users associations operating on the basis of internal procedures formulated with assistance from the project 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual Progress Reports • Project stakeholders' visit reports 	
Comp. 3: Intensification/diversification of agricultural production			
3.1. Adapted cropping systems to local conditions are intensified.	<ul style="list-style-type: none"> • 50% of targeted farms in the project area introduced at least one intensifying technique in the cropping pattern for main productions by the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual Progress Reports • PMU monitoring forms • Farmers Surveys Reports 	
3.2. The productivity of the agropastoral system is improved.	<ul style="list-style-type: none"> • Pasture and forage production in the project area is up by 8% at the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual Progress Reports • PMU monitoring forms • Rangeland biological monitoring form 	
	<ul style="list-style-type: none"> • 50% of targeted farms in the project area show growth in their herd by the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual Progress Reports • PMU monitoring forms • Farmers Surveys Reports 	
	<ul style="list-style-type: none"> • By the end of the project, 40% of the women having received thematic trainings (including functional literacy) are involved in income-generating activities. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual Progress Reports • PMU monitoring forms 	

PROJECT DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	VERIFICATION SOURCES	ASSUMPTIONS AND RISKS
Comp. 4: Support for local rural financial services and for promotion of micro-enterprises 4.1. Local rural financial services providing access to credit for disadvantaged social groups and managed by associations and groups of beneficiaries are operating.	<ul style="list-style-type: none"> At the end of the project, at least one woman is a member of one of the governing bodies of each CMP. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports CMP monitoring forms Project impact study 	
	<ul style="list-style-type: none"> Among the beneficiaries of rural financial services created by the project, the proportion of women is 25% at mid-term and 35% at the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports CMP monitoring forms Project impact study 	
	<ul style="list-style-type: none"> The recovery rate for loans granted is 90% at the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports CMP monitoring forms 	
4.2. Support the creation of micro-enterprises by target groups is strengthened.	<ul style="list-style-type: none"> The rate of operational micro-enterprises among those created is 40% at the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports PMU monitoring forms Statistics by partner banks 	
	<ul style="list-style-type: none"> Among the operational micro-enterprises, those led by women constitute 25% at mid-term and 40% at the end of the project. 	<ul style="list-style-type: none"> Annual Progress Reports PMU monitoring forms Statistics by partner banks 	
Comp. 5: Project coordination and management 5.1. Project Management is operating efficiently.	<ul style="list-style-type: none"> A Project Management Unit is fully operational by the end of the 1st project year at the latest. 		<ul style="list-style-type: none"> - Selection of the Regional Coordination Committee members is appropriate. - The PMU location is appropriate.
5.2. The M&E system for project activities is operational.	<ul style="list-style-type: none"> The minimal rate of completion of the monitoring-evaluation matrix for the effects and impact of the project is 50% at mid-term and 70% at the end of the project. 		
Project activities: (cf. attached list of activities)			

LIST OF ACTIVITIES

- 1.1.1. Train project management and other stakeholders and line agencies staff as well as the Community Development Agents on the participatory approach
- 1.1.2. Carry out a communication and information program at the community level
- 1.1.3. Formulate the CDPs and LRDPs with the target population
- 1.2.1. Sensitize women and young people about participation in the CDCs
- 1.2.2. Train women on income-generating activities and inform them about market access conditions
- 2.1.1. Promote the implementation of small-scale surface water mobilization infrastructures in a participatory manner
- 2.1.2. Formulate internal procedures for users groups and associations who will be managing and maintaining small infrastructure created by the project
- 2.1.3. Formulate a programme for the management of space in the project area (soil and water conservation work)
- 2.2.1. Promote the rehabilitation of rural tracks in a participatory manner
- 2.2.2. Formulate internal procedures for users associations who will be managing and maintaining rural tracks rehabilitated by the project
- 3.1.1. Promote fruit tree planting
- 3.1.2. Promote the development of greenhouse farming
- 3.1.3. Define in a participatory manner a programme for technical support and demonstration to be implemented by the specialized technical institutes
- 3.2.1. Promote the reconstitution of the livestock herd to improve animal production in the project area
- 3.2.2. Formulate in a participatory manner a programme for advisory support and demonstration to be implemented by the Livestock Technical Institute
- 4.1.1. Introduce the local rural financial services (Savings and Loans Associations), through a partnership with the national mutualist credit system and the communities concerned
- 4.1.2. Sensitize the community members about the advantages of participation in the Savings and Loans Network
- 4.1.3. Support the organization of women for improved access to credit
- 4.2.1. Support beneficiaries, especially young people, in design, implementation and monitoring of micro-enterprises
- 4.2.2. Support women in access to advisory support, equipment, raw materials and markets
- 5.1.1. Create an autonomous Project Management Unit
- 5.1.2. Prepare annual workplans and activity progress reports
- 5.2.1. Introduce a monitoring and evaluation system for project activities
- 5.2.2. Monitor project activities regularly

ORGANIGRAMME

